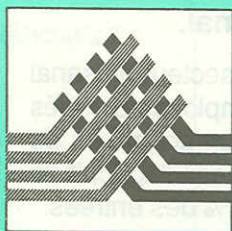


# Premières Informations



Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE - Division Emploi et Politique d'Emploi

Numéro 261 - 31 janvier 1992

## L'APPRENTISSAGE en 1990 et 1991

Après trois années de forte croissance quantitative, consécutive à la réforme de 1987, le nombre d'entrées en apprentissage a reculé de 6% en 1990 par rapport à son niveau record de 1989. Pour l'année 1991, un redressement semble s'amorcer en fin d'année avec, au mois de décembre, une progression de près de mille embauches relativement à décembre 1990.

Sur l'ensemble de l'année 1991 et pour la France entière, le nombre d'entrées en apprentissage est stable : 131.797 contrats signés, soit 600 de plus qu'en 1990.

### Élévation de l'âge moyen et féminisation des effectifs.

La signature d'un contrat d'apprentissage s'effectue dès la sortie du système scolaire dans 70% des cas, mais résulte dans 20% des cas d'une poursuite de la démarche d'apprentissage, soit après un premier contrat, soit après la rupture précoce du premier contrat. Le nombre croissant de jeunes continuant leur formation révèle un souci d'acquérir une compétence plus large, ainsi que la recherche par les employeurs d'un personnel plus qualifié. Les possibilités ouvertes récemment d'évoluer vers des diplômes de niveau plus élevé tels que le baccalauréat professionnel ou le brevet de technicien supérieur favorisent cette tendance.

La part des entrants en apprentissage en fin de scolarité diminuant, la population des apprentis continue de vieillir et leur moyenne d'âge poursuit sa progression, amorcée depuis dix ans, pour approcher aujourd'hui 17 ans.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE

1, place de Fontenoy, 75700 PARIS - Téléphone : 40.56.51.62

La tendance à une certaine féminisation de l'apprentissage se confirme. La proportion des jeunes filles dans les entrées dépasse le seuil des 30%. Ce mouvement de fond est lié à la progression soutenue des recrutements dans certaines activités tertiaires (commerce non-alimentaire et hôtels, cafés, restaurants).

### **Six apprentis sur dix sont formés par des entreprises du secteur artisanal.**

En dépit d'une légère érosion de sa part dans les embauches entre 1985 et 1989, le secteur artisanal reste l'employeur principal du dispositif en formant près de six apprentis sur dix. Les employeurs affiliés aux chambres de métiers totalisent 59% de l'ensemble des contrats, et ceux affiliés aux chambres de commerce et d'industrie, 39%. La prise en compte dans la statistique de 1991 des contrats liés à l'agriculture et aux transports a peu influé sur la ventilation totale en raison de leur poids inférieur à 2% des entrées.

Si la répartition des embauches par grands secteurs d'activité demeure quasiment inchangée, l'évolution intra-sectorielle des recrutements paraît beaucoup plus contrastée. Ainsi, on constate une hausse de 3 points dans les hôtels, cafés, restaurants (16,9% en 1991), de 2 points dans le commerce de détail non-alimentaire (14,7%), de 0,7 point dans le bâtiment, génie civil et agricole (18,8%). On observe à l'inverse un recul de 3,2 points dans les industries alimentaires (9,8%), de 1,7 point dans les services marchands aux particuliers (9%) et de 1,1 point dans la réparation et le commerce automobile (9,9%).

Ces évolutions s'accompagnent d'une diminution des embauches opérées par les établissements de moins de 10 salariés, au profit des unités de taille moyenne. Ce phénomène doit toutefois être relativisé en raison de la fragilité des données et d'évolutions irrégulières de la série sur les années passées (voir encadré ci-dessous).

### **Un dispositif de formation en alternance qui reste très spécifique.**

Un rapprochement de l'apprentissage pour la campagne 1990-1991 avec les autres contrats d'alternance en 1991 confirme la spécificité de ce mode de formation. En effet, il reste très lié à l'enseignement secondaire dont il constitue souvent un prolongement direct. Ainsi, la majorité des contrats conclus concernent des bénéficiaires de moins de 18 ans, pour la plupart juste sortis du système scolaire sans diplôme, alors que les contrats de qualification et d'adaptation s'adressent pour plus de 90% à des jeunes de plus de 18 ans, actifs dans la moitié des cas et d'un niveau de formation déjà égal ou supérieur au niveau V à plus de 80%.

L'apprentissage reste par ailleurs très ancré dans le secteur de l'artisanat. Les entreprises de moins de 10 salariés représentent une part prépondérante des contrats signés, tandis que celles de 10 salariés ou plus sont à l'origine de plus de 50% des contrats de qualification et de presque 80% des contrats d'adaptation.

Par secteurs d'activité, les différences sont aussi très perceptibles, les employeurs du bâtiment, du commerce et des hôtels cafés restaurants ayant plus souvent recours à l'apprentissage, alors que les employeurs des industries lourdes et des services marchands aux entreprises proposent plus couramment des contrats de qualification ou d'adaptation.

#### ***Champ de la statistique et validité des données***

*Les statistiques commentées ci-dessus portent sur les entrées en apprentissage de la dernière campagne disponible : avril 1990-mars 1991.*

*Le formulaire-type de contrat d'apprentissage a été modifié en 1990, mais son utilisation n'a pas pu être généralisée avant le 1<sup>er</sup> janvier 1991. Aussi un nombre élevé de réponses non-exploitable et de non-réponses a-t-il été enregistré sur la période de référence entraînant une réduction de 30% du champ observé.*

*Ce défaut de collecte très localisé au plan géographique (32 départements) et institutionnel (secteur des chambres des métiers) a généré d'importants biais sur les variables caractéristiques tant des employeurs que des bénéficiaires. C'est pourquoi les données, présentées ici, sont redressées. Elles résultent d'une repondération par secteurs consulaires des départements déficients ayant transmis un nombre quantitativement significatif de contrats. Les départements qui n'ont pratiquement pas communiqué de contrats, au nombre de sept, n'ont, en revanche, pas été repondérés.*

*Les variables d'âge et de taille d'établissement présentant des biais supplémentaires liés au changement du mode d'interrogation ont été exclues de la présentation des résultats afin de ne pas en fausser l'interprétation.*

*Une plus grande fiabilité du suivi et une meilleure qualité des résultats sont attendus dès la campagne 1991-1992.*

**Caractéristiques des contrats d'apprentissages (récapitulatif 1978-1991)**

En %

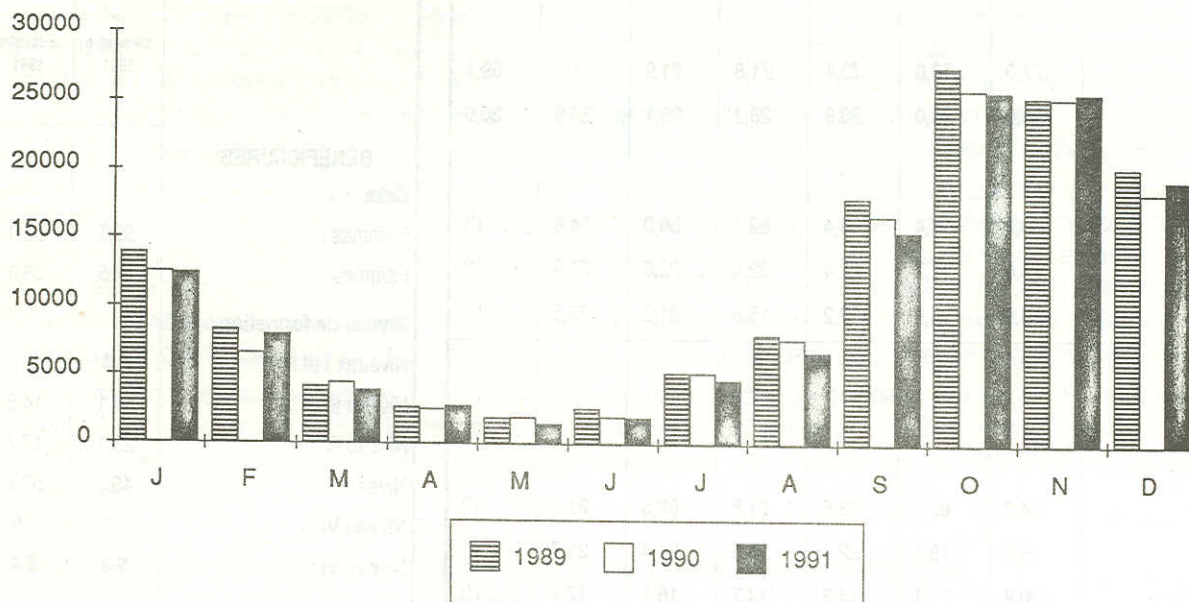
	77-78	80-81	85-86	86-87	87-88	88-89	90-91
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>							
<b>Sexe</b>							
Hommes	77,0	76,0	73,4	71,8	71,9	71,1	69,1
Femmes	23,0	24,0	26,6	28,2	28,1	28,9	30,9
<b>Tranche d'âge</b>							
16 ans ou moins	80,1	77,4	64,4	62,1	56,0	54,6	(*)
17 ans	16,0	17,7	22,4	22,4	22,8	21,9	(*)
18 ans ou plus	3,9	4,9	13,2	15,5	21,2	23,5	(*)
<b>EMPLOYEURS</b>							
<b>Tranche de salariés</b>							
0 à 4 salariés	64,2	60,8	63,6	61,8	62,5	61,2	(*)
5 à 9 salariés	15,0	18,1	22,1	23,5	21,4	21,7	(*)
Plus de 10 salariés	20,8	21,1	14,3	14,7	16,1	17,1	(*)
<b>Secteur d'activité</b>							
Agriculture							0,4
Industrie (hors BTP)	20,0	20,1	21,0	21,2	20,8	20,2	19,0
<i>dont : produits alimentaires</i>	10,7	11,9	14,7	14,3	13,8	13,0	9,8
BTP	23,7	22,8	18,0	16,8	18,2	18,1	18,8
Tertiaire	56,1	56,9	61,0	62,0	61,0	61,7	61,8
<i>dont :</i>							
<i>Commerce détail alimentaire</i>	9,4	10,5	11,9	10,8	10,8	9,7	7,8
<i>Commerce détail non-aliment.</i>	9,8	9,9	10,6	11,7	12,0	12,7	14,7
<i>Répar. et com. automobiles</i>	15,2	13,5	11,4	11,7	11,6	11,0	9,9
<i>Hôtels, cafés, restaurants</i>	7,8	9,1	12,9	13,5	13,0	13,9	16,9
<i>Serv. march. aux particuliers</i>	11,3	11,1	11,5	11,6	11,3	10,7	9,0
<b>Secteur consulaire</b>							
Métiers	62,4	65,1	63,9	61,9	60,9	57,3	59,3
Commerce et industrie	37,6	34,9	36,1	38,1	39,1	42,7	39,4
Agriculture							1,2
Transports							0,1
<b>CONTRATS</b>							
Premier contrat			90,0	90,2	87,5	85,3	78,5
Deuxième contrat ou formation complémentaire			4,6	5,3	7,2	8,2	13,3
Renouvellement après rupture			5,4	4,5	5,3	6,5	8,2
(*) Non disponible.							

**Caractéristiques comparées des trois contrats de formation en alternance**

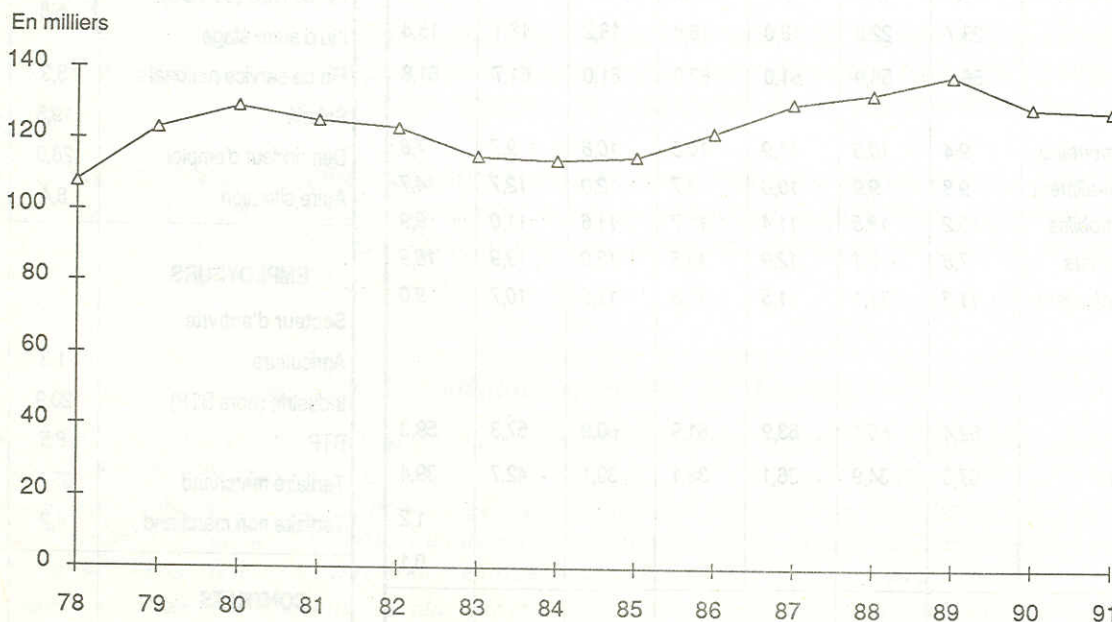
En %

	Contrats		
	de qualification	d'adaptation	d'apprentissage
	1 <sup>er</sup> semestre 1991	1 <sup>er</sup> semestre 1991	1 <sup>er</sup> avril 1990 au 31 mars 1991
<b>BÉNÉFICIAIRES</b>			
<b>Sexe</b>			
Hommes	55,5	62,0	69,1
Femmes	44,5	38,0	30,9
<b>Niveau de formation</b>			
Niveaux I et II	3,4	5,1	0,1
Niveau III	11,1	14,5	0,8
Niveau IV	23,1	17,4	3,4
Niveau V	46,9	50,7	35,3
Niveau Vbis	6,2	3,9	8,6
Niveau VI	9,3	8,4	52,0
<b>Situation à l'embauche</b>			
Fin de scolarité	21,6	10,5	69,0
Fin d'apprentissage	4,9	1,5	20,1
Fin de contrat qualif./adapt.	5,6	3,8	1,1
Fin de SIVP			1,7
Fin de CES (ou TUC)	5,8	3,5	1,0
Fin d'autre stage			2,4
Fin de service national	5,3	10,1	0,7
Salarié	19,5	28,4	1,6
Demandeur d'emploi	28,9	35,8	2,3
Autre situation	8,4	6,4	0,1
<b>EMPLOYEURS</b>			
<b>Secteur d'activité</b>			
Agriculture	1,3	0,8	0,4
Industrie (hors BTP)	20,9	38,7	19,0
BTP	8,5	5,9	18,8
Tertiaire marchand	65,1	53,8	61,6
Tertiaire non marchand	4,2	0,8	0,2
<b>CONTRATS</b>			
<b>Durée de contrat</b>			
6 mois ou moins	6,7	26,5	4,4
7 à 11 mois	7,3	4,6	
12 mois	22,5	14,3	14,0
13 à 23 mois	17,9	0,2	5,7
24 mois	45,6	54,4	69,5
Plus de 24 mois			6,4

### Évolution du flux mensuel d'entrées en apprentissage de 1989 à 1991



### Évolution du flux annuel d'entrées en apprentissage de 1978 à 1991



Données France métropolitaine

**PREMIÈRES INFORMATIONS** – ISSN 0298-430 X  
 Directeur de la Publication : Paul KOEPP.  
 Rédaction : SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE,  
 Pièce 3208B – 1, place de Fontenoy, 75700 PARIS.  
 Téléphone : 16 (1) 40 56 51 62 – Fax : 16 (1) 40 56 73 42.

**TARIF ET CONDITION D'ABONNEMENT :**  
 Premières Informations (50 numéros par an) **500F**  
 L'abonnement part du premier numéro de l'année.  
 A souscrire auprès de : SPPIF-MASSON, BP 22, 41354 VINEUIL.  
 Téléphone : (16) 54 43 89 94 – Fax : (16) 54 42 31 11.